

-REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 05 MARS 2015- COMPTE-RENDU

Le jeudi 05 mars 2015, le Comité Syndical s'est réuni au Château de Chazey-sur-Ain, siège du Syndicat Mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain. 45 délégués étaient présents. Monsieur Philippe GUILLOT-VIGNOT a été élu secrétaire de séance.

<p>Sont présents :</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE MONTLUEL</u> Patrick MEANT, Représentant de Balan Francis SIGOIRE, Maire de Béligneux Nathalie PELLET, Représentante de Béligneux François DROGUE, Maire de la Boisse Andrée RACCURT, Représentante de Bressolles Philippe GUILLOT-VIGNOT, Représentant de Dagneux Bertrand GUILLET, Représentant de Montluel Marc GRIMAND, Maire de Pizay Daniel CHABERT, Représentant de Sainte-Croix</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU</u> André GADIOLET, Maire de Neyron Laurence PERROU, Représentante de Thil Jacques BRUNET, Représentant de Tramoyes</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE L'AIN PAYS DU CERDON</u> Anne BOLLACHE, Maire de Jujurieux Frédérique MOLLIE, Maire de Labalme Alexis BALIVET, Représentant de Mérignat Alain SICARD, Représentant de Neuville-sur-Ain Thierry DUPUIS, Maire de Neuville-sur-Ain Michelle RUDE, Représentante de Pont d'Ain Béatrice DE VECCHI, Maire de Saint-Alban Pierre DULAURIER, Maire de Varambon</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN</u> Max ORSET, Maire de l'Abergement-de-Varey Christian de BOISSIEU, Adjoint à Ambérieu-en-Bugey Marie-Christine BARILLOT, Représentante d'Ambronay Laurent CABASSUT, Représentant d'Ambutrix Marie-Françoise VIGNOLLET, Représentante de Bettant Daniel MARTIN, Maire de Blyes Christine BERTHET, Représentante de Bourg-saint-christophe</p>	<p>Joël BRUNET, Maire de Château-Gaillard René DULOT, Maire de Chazey-sur-Ain Christian LIMOUSIN, Maire de Douvres Andrée BOZON, Représentante de Faramans Jacqueline COUILLOUD, Représentante de Joyeux Franck PLANET, Représentant de Loyettes Paul VERNAY, Maire de Pérouges Jean-Marie CASTELLANI, Maire de Rignieux-le-Franc Jacqueline SELIGNAN, Maire de Saint-Eloi Jérôme LEMAIRE, Représentant de Sainte-Julie Georges BALUFIN, Représentant de Saint-Maurice-de-Gourdans Françoise VEYSSET, Maire de Vaux en Bugey Eric BEAUFORT, Maire de Villieu-Loyes-Mollon</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE CHARTREUSE DE PORTES</u> Sylvie RIGHETTI, Maire de Bénonces Antoine VILLE, Représentant de Groslée Jean-Jacques LANDRIEUX, Maire de Lhuis Gilbert BABOLAT, Représentant de Montagnieu Evelyne REYMOND-BABOLAT, Maire d'Ordonnaz Frédérique BOREL, Maire de Seillonnaz Daniel BEGUET, Maire de Serrières-de-Briord</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'ALBARINE</u> Liliane BLANC-FALCON, Représentante de Tenay</p> <p style="text-align: center;">Sont excusés :</p> <p>CCPA : JL GUYADER – C. GOUDARD – JL GREAU CCMP : P. NIEL - J. BERTHOU – P. PROTIERE CCRAPC : G. GUICHARD CCVA : L. MANOS – G. CHABERT – G. PERRET Conseillers généraux : Charles de la VERPILLIERE</p>
--	--

Madame Jacqueline SELIGNAN remercie l'ensemble des membres présents, cite les personnes excusées, puis rappelle l'ordre du jour de la séance.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Madame la Présidente présente le compte administratif 2014. Celui-ci fait apparaître les résultats suivants :

- pour la section de fonctionnement, un résultat de clôture 2014 excédentaire de 84 002,38 €,
- pour la section d'investissement, un résultat de clôture 2014 excédentaire de 121 384,85 €.

La Présidente précise que le résultat de fonctionnement de 2014 est excédentaire + 22 529,13 €.

Concernant les investissements, le résultat de 2014 est également excédentaire de + 50 740,71 €.

Monsieur Philippe GUILLOT-VIGNOT, 2^{ème} Vice-président met au vote le compte administratif 2014 qui, à l'unanimité des membres présents, est approuvé.

COMPTE DE GESTION 2014

Afin d'arrêter l'exercice 2014, il est nécessaire que le comité syndical statue sur le compte de gestion dudit exercice. Ce document a été établi par la perception de Lagnieu, comptable du syndicat, à la somme de :

- + 84 002,38 € (résultat de clôture 2014) pour la section de fonctionnement,
- + 121 384,85 € (résultat de clôture 2014) pour la section d'investissement.

Les membres constatent également que l'ordonnateur a bien enregistré toutes les opérations de l'exercice 2014 ; c'est ainsi qu'à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion 2014 dressé par la trésorerie est approuvé.

AFFECTATION DES RESULTATS 2014

La Présidente rappelle que le résultat de clôture de l'exercice 2014 a été arrêté à la somme de 84 002,38 € pour la section de fonctionnement, comme détaillé ci-dessous

- résultat d'exercice 2014 excédentaire de 22 529,13 €
- auquel s'ajoute un résultat de clôture 2013 excédentaire de 61 473,25 €

et précise que la section d'investissement a un excédent d'investissement de 121 384,85 €, comme détaillé ci-dessous

- résultat d'exercice 2014 excédentaire de 50 740,71 €
- auquel s'ajoute un résultat de clôture 2013 excédentaire de 70 644,14 €

La Présidente propose que le comité syndical statue sur l'affectation des résultats de la manière suivante :

- 84 002,38 € en excédent de fonctionnement (R002) reporté pour la totalité,
- 121 384,85 € en excédent d'investissement (R001) reporté pour la totalité.

A l'unanimité des présents, l'affectation des résultats 2014 est approuvée.

BUDGET PRIMITIF 2015

La Présidente explique qu'afin de permettre un fonctionnement efficace du syndicat, il s'avère nécessaire d'établir le budget primitif 2015. Il s'élève en recettes et en dépenses à la somme de 269 349 € pour la section de fonctionnement, et à la somme de 175 354 € pour la section d'investissement.

Madame SELIGNAN indique que le budget étant équilibré en investissement, il n'est pas nécessaire de virer un quelconque excédent de fonctionnement à la section d'investissement.

Constatant que les finances du syndicat mixte BUCOPA présentent des excédents d'investissement et de fonctionnement relativement importants, la question se pose sur l'opportunité éventuelle d'une baisse des cotisations des collectivités membres du syndicat. Il est précisé à ce titre, que ces excédents aussi bien en investissement qu'en fonctionnement sont à la fois exceptionnels et précaires. Exceptionnels car ils sont issus de dotation et de subvention de l'Etat et du Conseil Général pour le financement de la révision générale du SCoT. Ces subsides certes conséquents ne seront à l'avenir sans doute pas renouvelés.

Par ailleurs, la fin du Contrat de Développement Rhône-Alpes qui jusqu'à présent finançait une partie des charges salariales à la fois sur le mi-temps secrétariat et sur le quart de temps du chargé de mission Habitat (assuré par le chef de projet du SCoT) aura des conséquences financières non négligeables à l'avenir.

La question d'un élargissement des compétences en matière d'assistance à la maîtrise d'ouvrage en urbanisme pour les communes est aussi posée pour les prochaines années.

A l'unanimité des présents, le budget primitif 2015 est approuvé.

CONTRIBUTIONS DES INTERCOMMUNALITES

La Présidente rappelle que conformément à l'article 7 des statuts, « la contribution financière des communautés de communes :

- **communauté de communes de la Plaine de l'Ain,**
- **communauté de communes du canton de Montluel,**

- *communauté de communes de Miribel et du Plateau,*
- *communauté de communes Rives de l'Ain-Pays du Cerdon,*
- *communauté de communes de l'Albarine,*
- *communauté de communes Rhône-Chartreuse de Portes.*

est fixée pour moitié en fonction du dernier chiffre de population légale connu et pour moitié en fonction du potentiel fiscal. »

Le montant global des contributions pour le budget primitif 2015 est de 136 474 euros. Le montant indiqué l'est sous réserves des modifications apportées en fonction du potentiel fiscal 2015 non connu à ce jour et qui sera transmis courant avril 2015 par la Préfecture de l'Ain.

La répartition est celle indiquée dans le tableau annexé à la présente délibération (données transmises par la Préfecture de l'Ain : données DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et recensement rénové de la population légale millésimée 2011 (entré en vigueur le 1er janvier 2014).

L'assemblée prend acte et approuve à l'unanimité les montants des contributions pour chaque communauté de communes.

DEBATS SUR LE PROJET DE PADD

Madame la Présidente laisse le soin à Véronique BISSON de présenter le projet de PADD. Au préalable, elle rappelle que ce débat est une étape importante dans le processus d'élaboration d'un SCoT. Il est un passage obligé mais ne fait pas l'objet d'un vote, il s'agit réellement d'un débat. C'est pourquoi, elle se propose de présenter de manière concise ce projet de PADD qui a été largement travaillé ces derniers mois par l'ensemble des élus du territoire.

A l'issue de cette présentation, Madame la Présidente donne la parole à la salle.

René DULOT apprécie globalement la qualité et le contenu de ce projet de PADD. Il regrette cependant qu'on utilise trop souvent un vocabulaire abscons et conceptuel qui nuit à la compréhension de l'ensemble. Par ailleurs, il s'étonne de voir des projets de développement économiques identifiés comme déterminants pour l'avenir du territoire, alors qu'à y regarder de plus près ils ne sont que marginaux en termes de poids économique et d'emplois créés. Il ne faut pas perdre de vue la réalité économique du territoire. Concernant l'utilisation du nom « moyenne montagne », il est approprié si celui-ci ne fait pas l'objet d'une définition juridique spécifique et demande que ce point-là soit vérifié.

Paul VERNAY s'interroge sur la compatibilité du projet d'éco-pôle sur sa commune et sur les orientations du PADD en matière de réversibilité agricole des sites d'extraction de granulats. Il souhaite que ce projet concerté avec les agriculteurs, l'exploitant et la commune ne soit pas remis en cause par les orientations du futur SCoT.

Sur cette problématique des carrières, Joël BRUNET explique que la réalisation de projets d'aménagement ne prend pas toujours en considération la richesse du sous-sol et que l'on assiste à du gaspillage de matériaux alluvionnaires, notamment sur la Plaine de l'Ain. Pourquoi ne pourrions-nous pas imaginer qu'avant toute nouvelle imperméabilisation de foncier économique sur la Plaine de l'Ain, on ne puisse pas prévoir d'extraire quelques mètres de matériaux. Par ailleurs, il explique que dans le cadre de la commission ressource, ont été définis les critères qui conditionneront l'ouverture de nouvelles carrières sur le territoire.

Pour Daniel MARTIN ce qui compte avant tout, c'est de prévoir la réversibilité agricole des futurs sites d'extraction. Il constate sur ce point que l'on peut désormais avoir une approche concertée et intelligente avec les professionnels du secteur.

René DULOT souhaite que les projets futurs d'extraction de granulats soient connus de tous.

La question de l'absence de la commune d'Ambroise dans ce qui constitue le pôle structurant d'intérêt régional est évoquée car cette commune fait partie de « l'agglomération d'Ambérieu » définie dans le schéma de secteur. Cette commune sera donc ajoutée à la liste des communes constituant ce pôle.

Jacqueline SELIGNAN souhaite aussi évoquer la question des enjeux d'aménagement du territoire qui dépassent le cadre du SCoT BUCOPA. Deux exemples illustrent son propos, le tracé de l'A 48 et les projets de développement économiques le long de l'A 46 nord.

Concernant le tracé de l'A48, elle rappelle que celui-ci ne fait plus partie des projets d'infrastructures autoroutières retenus par l'Etat, mais que le BUCOPA soutient au travers de son projet de PADD sa réinscription au schéma national des

infrastructures de transport (SNIT). Ce tracé concerne directement nos voisins du SCoT des Boucles du Rhône en Isère et à ce titre une concertation avec ce territoire aura lieu dans les mois qui viennent.

Concernant les aménagements le long de l'A46, elle précise que de nombreux projets de parcs d'activités économiques figurent dans les différents documents de planification existant. La question se pose de la cohérence future de l'ensemble de ces projets sachant que nous nous trouvons en limites de trois Scot et trois intercommunalités. Un travail de recensement a été réalisé par l'agence d'urbanisme dans le cadre de l'Interscot, des réflexions seront menées pour envisager dans quelles mesures il peut y avoir un minimum de concertation au niveau des SCoT et des intercommunalités dans la mise en œuvre de ces projets.

Bruno LOUSTALET constate que la question des mobilités internes du territoire mériterait d'être plus développée. Il estime que le projet tel qu'il est proposé se focalise trop sur la dorsale ferrée entre Ambérieu-en-Bugey et Lyon au détriment des autres modes de transport.

La séance est levée à 19 h 45.

La Présidente invite les participants à poursuivre la discussion autour du verre de l'amitié.